

Fiche Thématique

Conseil en Energie Partagé

Les collectivités locales Du Grand Est ont un rôle majeur à jouer dans la réduction des gaz à effet de serre. Leur objectif aujourd'hui est de réduire l'impact environnemental de leur territoire en maîtrisant leur consommation énergétique.



Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est là pour aider les **petites et moyennes collectivités** à agir concrètement sur leur patrimoine en réalisant des économies.

Le CEP est particulièrement adapté aux communes et collectivités de moins de 10 000 habitants qui manquent souvent de ressources humaines dédiées à ces postes énergétiques. Il apporte des solutions pour accompagner ces collectivités à effectuer **les bons choix en matière de performances énergétiques du patrimoine communal**.

Un réseau de 23 CEP sur le Grand Est : la totalité de la région n'est pas couverte.

L'objectif est d'améliorer la couverture avec la création de nouveaux CEP en 2021. Un **maximum de 4 intercommunalités** choisissant cette fiche thématique CEP pourra être accompagnée en 2021.

Objectif à long terme

Disposer sur la totalité de la Région Grand-Est d'un réseau de proximité pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.

Cadrage ADEME

Rappel du cadre attendu pour répondre à Accélérateur de transitions :

- Sur la thématique : temps dédié ½ Equivalent Temps Plein complétant son temps restant sur le pilotage des référentiels Cit'ergie et économie circulaire
- Association indispensable de l'ADEME au recrutement
- Aucune mission répondant à des attentes réglementaires ne pourra être traitée par cette personne.

Missions

Le poste du CEP est composé 6 missions principales :

1. Bilan énergétique du patrimoine communal et formulation de préconisations (Pré-diagnostic énergétique des communes) :
analyse des factures énergétiques (bâtiments, éclairage public, carburant), état des lieux énergétique des bâtiments communaux, hiérarchisation des pistes d'améliorations des performances énergétiques (isolation, système de chauffage, électricité...), rédaction de rapports, présentation des bilans aux communes.)
2. Suivi énergétique communal (suivi des consommations) :
mise en place d'indicateurs et d'outils de suivi pour les personnels administratifs et techniques des communes.)
3. Accompagnement de la commune sur des projets visant l'efficacité énergétique ou l'utilisation des énergies renouvelables :
aide à la décision (études complémentaires, recherche de financement) sur l'éclairage public, d'un bâtiment, Définition des exigences de performance énergétique et des enjeux patrimoniaux des travaux.
4. Information et sensibilisation des élus, des équipes techniques et des habitants, mais également des utilisateurs des bâtiments publics :
réunions, conférences thématiques, tables rondes, campagne de sensibilisation, affichage...)
5. Mise en réseau des communes et opérations collectives :
animer un réseau local de technicien des services techniques, répertorier les partenaires et professionnels locaux, participer aux réunions, aux manifestations.)
6. Participation aux comités de pilotage, réunions de réseau, formations...

De plus, il animera les comités techniques et de pilotage « CEP », regroupant les différents acteurs concernés du territoire, l'ADEME et la Région, pour rendre compte des actions menées et les adapter aux besoins.

Gouvernance et cadre de travail attendu

Le poste pourra être rattaché à la direction des services, ou – a minima – il sera rédigé une lettre de mission cadrant le travail transversal d'animation et de coordination Climat-Air-Energie-Economie Circulaire, nécessaire au pilotage du référentiel de transition écologique (Cit'ergie et Economie Circulaire).